



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Plan régional enseigner à produire autrement Auvergne-Rhône-Alpes - PREPA AuRA -

*« Enseigner à vivre et agir
autrement »*

EPA 1 : 2014-2018

EPA 2 : 2020-2024

Table des matières

1.Introduction.....	3
1.1 Le contexte territorial de production et de transformation agricole et agro-alimentaire	3
1.2 L’enseignement agricole	3
1.3 La ferme régionale des établissements d’enseignement agricole	4
2. Le plan EPA2 et les plans locaux enseigner à produire autrement	6
2.1 EPA2 : une politique fédératrice pour structurer l’action locale	6
2.2 Etat des lieux des PLEPA.....	7
3.Le plan d’action régional EPA2 en lien avec les politiques publiques et les modalités d’accompagnement.....	8
3.1 Les plans ministériels et les politiques publiques en faveur des transitions	9
3.2 Le plan d’action régional en faveur des transitions	10
3.3 Les moyens d’accompagnement des établissements en AURA.....	15
4 – Le pilotage stratégique EPA2 à l’échelon régional	17
ANNEXE	18

1.Introduction

1.1 Le contexte territorial de production et de transformation agricole et agro-alimentaire

Le territoire de la région Auvergne Rhône Alpes occupe une superficie égale à 13% du territoire de la France métropolitaine et comprend 8 millions d'habitants, inégalement répartis sur le territoire, entre le département du Rhône (542 hab./km²) densément peuplé et des départements faiblement peuplés tel que le Cantal (26 hab./km²). Auvergne Rhône Alpes est la 2^{ème} région économique française derrière l'Île de France, où l'activité est dominée par le secteur du tertiaire.

En matière d'agriculture, la région comptait en 2020, **48 500 exploitations agricoles**, derrière l'Occitanie et la Nouvelle Aquitaine. L'agriculture est diversifiée dans la région, même si **l'élevage est dominant** : la moitié des établissements a pour activité principale l'élevage, contre 38% en France. L'élevage bovin est particulièrement dominant dans la région, représentant les trois quarts de la production brute standard des élevages spécialisés.

La diversité des productions est marquée par des spécialisations fortes entre les départements de la région. Ainsi dans le Massif central et le Massif des Alpes, l'élevage bovin est très dominant (93% de la production agricole du Cantal), tandis que les départements de l'axe Saône-Rhône sont davantage spécialisés dans la viticulture et la culture fruitière. Dans le Puy de Dôme, l'Ain et l'Isère, le secteur agricole est plus diversifié, même si les grandes cultures y sont aussi plus importantes.

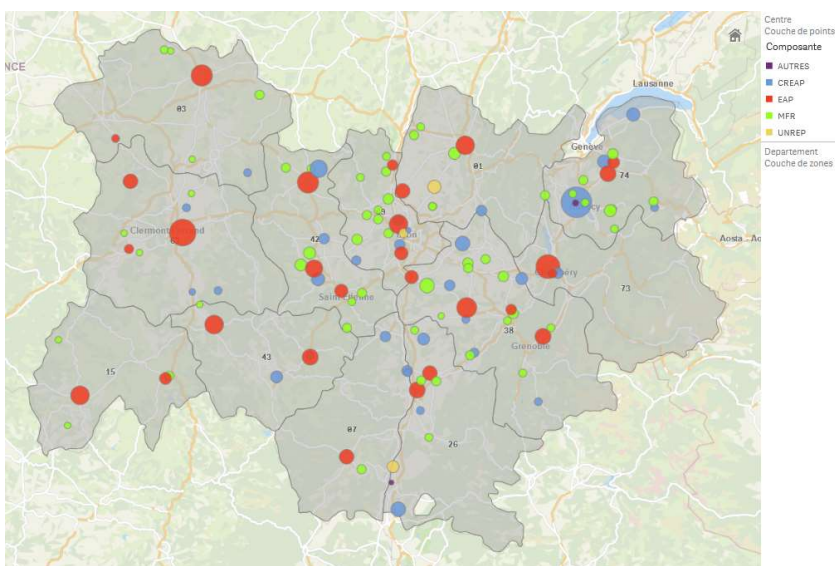
La région est confrontée à l'enjeu du renouvellement des générations. Il est estimé que 30% des chefs d'exploitation partiront dans les 5 ans à venir. Le vieillissement des chefs d'exploitation, s'il est commun à toutes les filières, est davantage marqué dans les exploitations spécialisées bovins lait ou mixte. Le nombre d'exploitants diminue dans tous les départements de la région chaque année, et si les installations sont en hausse, elles ne suffisent pas à compenser les départs.

1.2 L'enseignement agricole

L'enseignement agricole Auvergne-Rhône-Alpes, représentant environ 15% du total national, maille le territoire régional avec ses **118 établissements et près de 28 000 élèves et apprentis** :

- 29 Lycées de l'EAP,
- 30 relevant du CNEAP ,
- 56 des MFR,
- 3 de l'UNREP

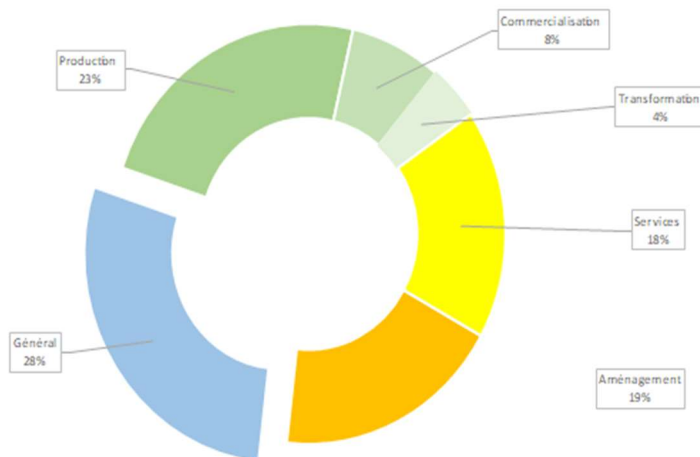
avec 203 élèves /établissement en moyenne.



Ces établissements de formation initiale scolaire accueillent également des apprentis et/ou des adultes. On peut y ajouter le CFPF de Châteauneuf du Rhône, Vivarais Formation et le centre d'élevage de Poisy qui dispensent des formations agricoles par apprentissage mais pas en voie scolaire.

On compte 85 sites de formation d'apprentis (27 publics et 58 privés) et 48 de formation professionnelle continue (29 publics et 19 privés).

Elèves et Apprentis de l'Enseignement Agricole Auvergne-Rhône-Alpes en 2020-2021



Près 1 apprenant sur 3 suit une formation générale ou technologique

Près d'1 apprenant sur 4 suit une formation du champ de la production

Près d'1 apprenant sur 5 suit une formation du champ de l'aménagement ou des services aux personnes

CNEAP et MFR interviennent dans les champs de façon assez proche en pourcentage avec une forte présence en Services.

L'EAP a une présence renforcée en Aménagement et Production, moindre en Services.

L'UNREP intervient principalement dans le champ de l'Aménagement.

CNEAP et MFR concentrent 83 % des apprenants du champ des Services aux personnes

L'EAP concentre 70 % des apprenants du champ de la Transformation.

Apprenants 2020-2021

Apprenants	Aménagement	Commercialisation	Général	Production	Services	Transformation	total
CNEAP	11%	9%	30%	18%	29%	3%	100%
MFR	16%	7%	31%	21%	25%	1%	100%
EAP	24%	7%	27%	29%	6%	7%	100%
UNREP	41%	9%	10%	19%	15%	7%	100%
Total	19%	8%	28%	24%	18%	4%	100%

Les élèves de l'enseignement agricole de la région ne sont plus que 7 % d'enfants d'agriculteurs/agricultrices, un peu moins qu'au niveau national (10%). C'est bien loin de l'image « Agricole » avec des conséquences sur la pédagogie et les équipements.

1.3 La ferme régionale des établissements d'enseignement agricole

Les exploitations et ateliers technologiques de l'enseignement agricole sont présents dans la plupart des établissements publics, et dans quelques établissements privés. La 'ferme' de l'enseignement agricole en Auvergne Rhône Alpes compte ainsi **33 exploitations, 6 ateliers de transformation et 2 centres équestres**, qui sont à l'image des filières présentes en région¹.

¹ Le guide des exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement agricole en région se trouve sur le site de la DRAAF : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2023_draaf_etablissements_agri_print_bureautique.pdf

Ce réseau constitue un investissement important dans les domaines de l'expérimentation et de l'innovation, un ancrage fort dans les territoires, ainsi que des ressources disponibles au service d'une pédagogie par projet et de tous les acteurs de l'aménagement et du développement des territoires.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques sont des **unités de production à vocation pédagogique**. Ils constituent des lieux d'innovation et d'expérimentation, mais sont avant tout des lieux de mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole et des politiques en faveur des transitions et jouent donc un rôle majeur dans le cadre du plan Enseigner à produire autrement (EPA2).

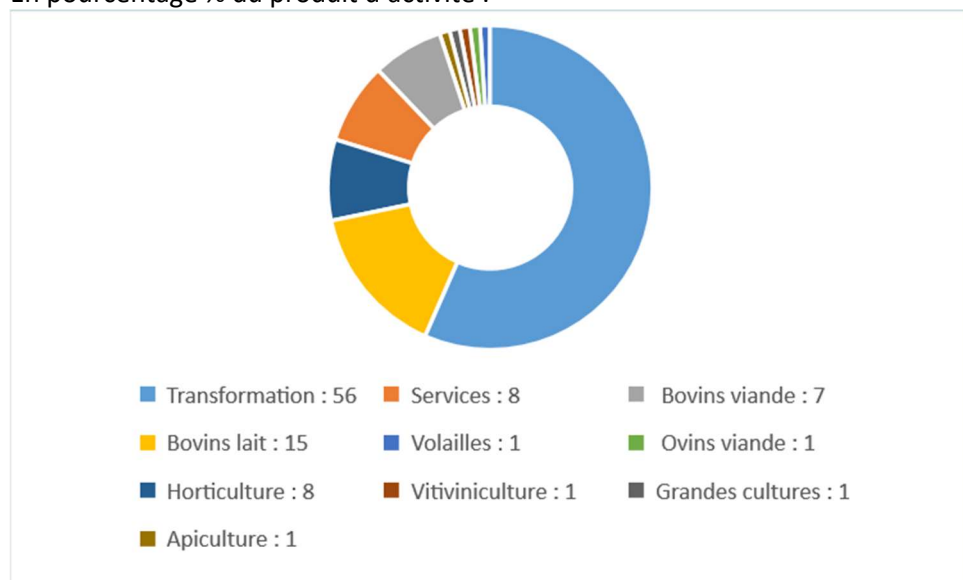
La ferme régionale emploie 40 directeur-rices et 175 salarié.e.s. Sa surface agricole utile est de 2833 hectares (dont 2 300 hectares en herbe et prairies temporaires), **ce qui en fait la plus grande exploitation agricole de la région**.

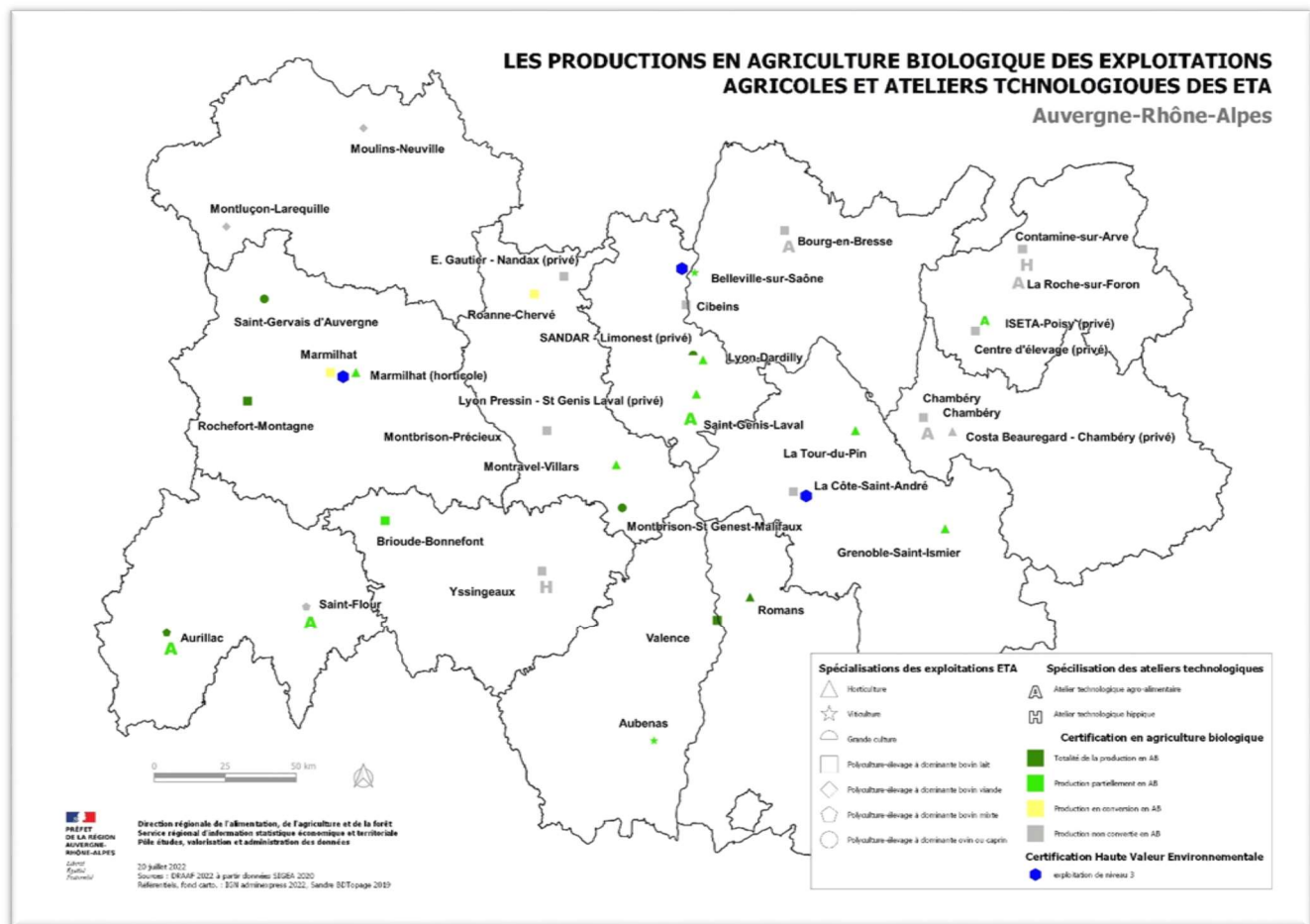
Engagées dans les transitions, **22% des surfaces sont en agriculture biologique** et toutes les exploitations produisent des produits de qualité français ou européens (AB, AOP, IGP, Label Rouge) ou à mention valorisante (Haute Valeur Environnementale, produit fermier, produit de montagne...). De nombreuses exploitations s'inscrivent par ailleurs dans des dispositifs tels que les réseaux mixtes technologiques, les programmes CASDAR et le plan Ecophyto. Les ateliers agroalimentaires produisent et transforment 1500 produits à l'année : de la charcuterie, des plats cuisinés, des confitures, coulis, produits laitiers, mais aussi des produits cosmétiques.

DONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Global : 14 825 000 € de chiffre d'affaires

En pourcentage % du produit d'activité :





2. Le plan EPA2 et les plans locaux enseigner à produire autrement²

2.1 EPA2 : une politique fédératrice pour structurer l'action locale

Le plan Enseigner à produire autrement EPA1 (2014-2018) a permis d'organiser la promotion de l'agroécologie dans l'enseignement agricole et a conduit à une mobilisation des établissements d'enseignement agricole autour d'un objectif commun de transition agroécologique. Les établissements ont saisi l'opportunité de remettre leur exploitation agricole ou atelier technologique au centre de leur projet et d'activer le continuum de leurs missions d'expérimentation, innovation, formation et animation des territoires. Plusieurs référentiels de formation ont été rénovés et de multiples innovations pédagogiques ont été suscitées. Les retours et bilans de ce premier plan ont témoigné des évolutions profondes qui avaient été impulsées, conduisant ainsi à un second plan Enseigner à produire autrement, dans l'objectif de consolider et amplifier la dynamique.

Le plan EPA2 qui va de 2020 à 2024, place les apprenants au centre de la démarche pour leur permettre de construire et développer leurs compétences socioprofessionnelles et citoyennes. L'évaluation in itinere est en cours au niveau national.

² Ci-après PLEPA

Afin que l'enseignement agricole puisse pleinement se saisir des défis liés aux transitions et à l'agroécologie, le plan a été construit selon quatre axes structurants :

- Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agroécologie ;
- Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agroécologie et préparer aux transitions ;
- Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation ;
- Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes.

2.2 Etat des lieux des PLEPA

En juin 2022, 25 établissements d'enseignement public avaient présenté en conseil d'administration leur PLEPA. Les 3 établissements restants préparent au cours de l'année scolaire 2022-2023 leur document. Afin de les accompagner dans la mise en œuvre du plan, différentes fiches relatives aux politiques publiques ont été produites et relayées aux établissements.

Certains établissements du CNEAP préparent un PLEPA au cours de l'année scolaire 2022-2023. Les MFR se sont engagées dans la labellisation Responsabilité sociale des organisations (RSO) et n'ont donc pas déposé de PLEPA. La confrontation des axes structurants et actions afférentes à EPA2 avec les 6 engagements de la démarche RSO met en évidence des visées et des axes de travail communs.

Les quatre axes du plan EPA2 dans les PLEPA apparaissent globalement. Si les PLEPA déposés révèlent des actions volontaristes et ambitieuses, le suivi et les indicateurs de résultats sont parfois manquants ou peu suffisants pour faire apparaître une stratégie d'action globale.

Les actions entreprises dans les différents PLEPA sont diverses et témoignent de l'engagement des établissements dans les transitions environnementales, climatiques, alimentaires, tout en incluant les apprenants dans ces actions, ainsi que leur implication au sein des territoires. L'engagement citoyen des apprenants est très largement mis en avant par les établissements. Les écoresponsables sont mis à l'honneur dans cet axe. Leur participation à des projets est prévue, bien que ces projets ne soient pas toujours spécifiés.

Les actions en faveur de l'agroécologie et de la transition environnementale se retrouvent dans la grande majorité des PLEPA. Les actions choisies sont très diverses entre les établissements, reflétant la variété des préoccupations environnementales. Certains ont choisi de mettre l'accent sur la biodiversité, avec des actions relatives à la gestion et à la plantation de haies, des aménagements particuliers sur les espaces de production végétale. Des actions en agroforesterie sont également à recenser.

Des actions en faveur de la gestion de l'eau existent, avec pour certains établissements des récupérations d'eau de pluie, ou des réflexions sur l'utilisation de l'eau dans les exploitations. En ce qui concerne l'utilisation de produits phytosanitaires, des établissements sont engagés à travers leur exploitation dans des projets Ecophyto Ter, et certains sont engagés dans le dispositif Dephy. Des établissements envisagent également de convertir, ne serait-ce que partiellement, leur exploitation en agriculture biologique, tandis que certains ont déjà fait le pas de cette conversion. Le label Haute Valeur Environnementale peut également être présent. L'ensemble des établissements sont sortis du glyphosate, à l'exception de deux qui sont accompagnés en vue d'en sortir.

Des établissements affichent leur volonté de maîtriser et diminuer leur consommation d'énergie, en entreprenant des travaux d'isolation des bâtiments, ou en optimisant le système de chauffage. Bien que des PLEPA soient muets sur cette question énergétique, les établissements ont conscience que la question énergétique est un enjeu de taille, et ne peuvent pas toujours mettre en œuvre les investissements financiers et logistiques nécessaires.

Les actions en faveur du climat, bien que présentes, ne font pas forcément l'objet d'actions spécifiques et se retrouvent dans des engagements tels que l'adaptation culturelle, la maîtrise des consommations énergétiques et de l'eau.

Le bien-être animal est quant à lui peu identifié parmi les actions prioritaires à mener. L'écopâturage, l'élevage bio ou la rénovation des bâtiments d'élevage sont des actions mises en avant par les établissements pour améliorer le bien-être animal.

La transition alimentaire est également un pilier majeur des PLEPA. La lutte contre le gaspillage et la volonté d'atteindre les objectifs de la loi Egalim sont fréquemment relevés. La politique alimentaire de l'établissement est un projet collectif à plusieurs niveaux qui peut engager non seulement la restauration scolaire, mais également les apprenants qui peuvent être impliqués à travers les écoresponsables et des actions éducatives, mais aussi les exploitations et les ateliers technologiques qui peuvent approvisionner la restauration scolaire de l'établissement. C'est aussi une politique qui rayonne au-delà des établissements puisque bien souvent ceux-ci privilégient pour certaines familles de produit l'approvisionnement local et en circuit court et beaucoup sont impliqués dans des projets alimentaires territoriaux (PAT) ou ont l'intention d'en intégrer un.

Toutes ces actions identifiées dans les PLEPA reflètent les différentes politiques ministérielles en faveur des transitions. Elles impliquent tout aussi bien l'établissement en tant que centre pédagogique, que les apprenants, les exploitations et les ateliers, ainsi que les restaurations scolaires.

C'est pourquoi un lien fort avec les politiques publiques est identifié et développé dans le cadre de ce PREPA. Un tableau synthétique en annexe présente l'implication des établissements dans les politiques publiques.

3. Le plan d'action régional EPA2 en lien avec les politiques publiques et les modalités d'accompagnement

Le plan d'action EPA2 s'inscrit pleinement dans la dynamique du PREA 2023-2028 (Projet Régional de l'Enseignement agricole) qui est en cours d'élaboration avec 4 axes identifiés :

- s'emparer des attentes sociétales ;
- répondre aux besoins du monde professionnel ;
- prendre en compte l'évolution des publics apprenants ;
- valoriser et accompagner les organisations pédagogiques des établissements.

3.1 Les plans ministériels et les politiques publiques en faveur des transitions

Les établissements d'enseignement agricole ont pour mission de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques du ministère. Le plan EPA2 constitue un outil de mise en œuvre des politiques suivantes :

- **Politiques en matière d'alimentation**

- L'éducation à l'alimentation saine, notamment à travers la promotion et la mise en place des programmes « *Lait et Fruits à l'école* ».
- La lutte contre le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire (de la production, la transformation et la distribution et jusqu'à la restauration scolaire) impliquant les apprenants.
- La promotion des protéines végétales en restauration collective, avec l'obligation posée par la loi Egalim de proposer un repas végétarien par semaine.
- L'amélioration de la qualité des repas, avec l'obligation posée par la loi Egalim et la loi Résilience Climat d'un taux d'approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de bio dans la restauration collective, et de 60% des viandes et poissons durables et de qualité à compter de 2024.
- L'obligation d'un reporting annuel des achats sur la plateforme Ma Cantine.
- L'implication des établissements d'enseignement agricole dans les PAT, contribuant ainsi à leur mission d'animation et de développement des territoires, et leur permettant d'être acteur de la relocalisation des productions à l'échelle du territoire et du développement des circuits courts.
- L'accès à une alimentation de qualité pour tous et la lutte contre la précarité alimentaire.

- **Politiques environnementales et d'adaptation au changement climatique**

- La contribution à la Stratégie nationale bas carbone notamment à travers le développement de l'agroécologie, de l'agriculture de précision, la réduction des engrais azotés.
- Une meilleure maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments, et des exploitations avec la réduction de la consommation et la production d'énergie.
- La contribution à l'agroécologie, notamment par les actions suivantes :
 - Une meilleure gestion de l'eau, sa préservation et sa qualité à travers l'évaluation et l'amélioration de la résilience des exploitations, l'appropriation de nouvelles technologies (outils de pilotage, numérique, etc.), et l'intégration de nouvelles approches dans les formations.
 - La préservation de la biodiversité grâce notamment à la plantation de haies, l'implantation de bandes enherbées et de bandes fleuries, le développement de l'agroforesterie, des couverts végétaux, la protection des pollinisateurs à travers le plan pollinisateurs, la réduction de l'usage de pesticides.
 - La réduction et l'amélioration de l'usage des produits phytosanitaires avec la mise en place du plan Ecophyto.

- **Politiques en matière de sécurité sanitaire, de santé des plantes et des animaux et de bien-être animal**
 - La conformité des exploitations et des ateliers aux règles sanitaires et le respect des règles du paquet hygiène (pratiques d'hygiène lors de la production, la récolte, le stockage, le conditionnement et le transport, la traçabilité), et la gestion du risque sanitaire.
 - Le respect des règles en matière d'acquisition, de détention, de gestion et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
 - Le respect des règles en matière de pharmacie vétérinaire (acquisition, détention, gestion et utilisation des médicaments vétérinaires) et de santé animale (plan biosécurité, charte sanitaire).
 - Le respect du bien-être animal (modalités d'hébergement et pratiques d'élevage), et la prévention de la maltraitance.
 - Le respect des règles en matière de sécurité sanitaire des aliments dans les ateliers de transformation et dans les situations de remise directe au consommateur.

3.2 Le plan d'action régional en faveur des transitions

Le plan a été ajusté en fonction du contenu des PLEPA et des échanges dans les groupes de travail (interservices DRAAF, comité EAP, représentants du CREA).

Les actions du plan régional ont été identifiées pour chacun des 4 axes du plan national afin d'en faciliter la lecture. Leur présentation est détaillée ci-dessous, sous la forme d'un tableau synthétique par axe.

Cependant l'ambition de ce plan est transversale à ces 4 axes : il s'agit d'enseigner à vivre et agir autrement, ensemble, pour relever le défi des transitions environnementales, alimentaires et climatiques.

Axe 1 - Encourager la parole et l'initiative des jeunes sur les questions des TAE				
Sous axes	Actions	Objectifs	Indicateurs	Cibles
Établissement engagé... Apprenants boostés !	• Développement des labellisations des établissements (E3D, RSE, HVE, Bio, H+, Génération 2024...)	• Formaliser l'engagement des établissements dans des démarches écoresponsables, citoyennes et vertueuses	• Nombre d'établissements ayant au moins une labellisation • Nombre de temps de présentation/échange régionaux consacrés aux démarches de labellisation	• Au moins une labellisation par établissement d'ici fin 2024 • Au moins un temps annuel régional par labellisation
	• Développement des clubs/groupes d'écoresponsables dans les établissements	• Prendre en compte, dans le fonctionnement des établissements et de leurs instances, l'engagement de jeunes, de leurs réflexions et de leurs propositions	• Nombre d'établissements ayant des écoresponsables • Nombre d'apprenants ayant le badge numérique national « écoresponsables »	• Au moins 30 % des établissements ayant des écoresponsables • Au moins 20 % des établissements en démarche de badgeage

	• Développement de temps et lieux de partage entre établissements sur les projets et actions liées à l'engagement des apprenants	• Favoriser l'émulation inter-établissement par le partage de bonnes pratiques, d'idées et de projets	• Nombre de temps d'échange et/ou de rencontres organisées	• Au moins un échange régional par thématique et par an (avec les établissements engagés sur la thématique et/ou en CRDEEEAP)
Apprenants engagés... établissement boosté !	• Développement de l'unité facultative engagement citoyen chez les apprenants	• Développer la connexion pour les jeunes entre citoyenneté au sens large, engagement individuel et défis sociétaux	• Nombre de jeunes inscrits à l'unité facultative engagement citoyen	• Augmentation significative du nombre d'inscrits (en chute après le COVID)
	• Développement d'actions pédagogiques et éducatives associant engagement et réussite scolaire	• Favoriser l'acquisition et la reconnaissance des compétences générales des apprenants par l'engagement	• Nombre d'établissements intégrant l'engagement des apprenants dans des projets pédagogiques spécifiques • Nombre de réunions thématiques associant notion d'engagement et notion de réussite	• Au moins un projet pédagogique spécifique valorisant l'engagement par département • Au moins un RDV de la réussite consacré à la relation engagement/ ancrage scolaire
	• Développement de la communication locale et régionale sur l'engagement des apprenants	• Valoriser l'engagement de nos apprenants en dehors de l'enseignement agricole	• Nombre de publications régionales valorisant l'implication des apprenants	• Au moins une publication régionale par an (sur la base des publications locales)

Axe 2 : Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et poursuivre les transitions				
Sous axes	Actions	Objectifs	Indicateurs	Cibles
Animation des transitions pédagogiques	Interventions des référents experts régionaux dans les établissements	Favoriser l'appropriation par les établissements des transitions pédagogiques	Nombre d'établissements ayant bénéficié d'une intervention	Interventions des référents experts régionaux dans 50% des établissements publics en 2024
	Mise en place d'une offre de formation régionale pour les référents EPA2	Accompagner la montée en compétences des référents EPA2 (offre de formation nationale, régionale, locale)	Nombre de référents EPA2 ayant suivi une formation régionale	La moitié des référents EPA2 ont suivi une formation régionale en 2024
Animation régionale des PLEPA	Poursuite de l'expérimentation d'accompagnement par le DNA : groupe de 5 référents experts régionaux EPA2 (dont une professionnalisée depuis plusieurs années par le dispositif national d'appui (DNA), animé par le SRFD	Réaliser un appui aux établissements en cours d'élaboration de leur PLEPA par les référents experts régionaux EPA2	Proportion d'établissements publics ayant un PLEPA en juin 2023	100% des établissements publics ont un PLEPA en juin 2023
	Suivi des PLEPA par les référents EPA2 dans chaque établissement et accompagnement et valorisation d'actions en établissements par les référents experts régionaux EPA2	Favoriser la mise en œuvre des PLEPA dans les établissements	Proportion d'établissements ayant réalisé un bilan de leur PLEPA en juin 2024	100% des bilans PLEPA en juin 2024
Animation régionale des diverses politiques ministérielles liées aux transitions	Diffusion d'informations en relais des services porteurs de ces politiques.	Favoriser l'appropriation des politiques publiques en lien avec EPA2 par les équipes de direction et pédagogiques.	- Envois mensuels de points d'actualité à destination des établissements publics. - Nombre de webinaires sur les politiques proposés aux établissements	Au moins 12 envois par année
	Construction de projets/actions/outils de suivi à l'échelon régional, en lien avec les autres services.	Développer le travail collaboratif interservices au sein de la DRAAF et avec les partenaires (Région...)	Nombre de projets/actions/outils de suivi.	Au moins 1 webinaire par politique par an proposé aux équipes pédagogiques et de direction.

Axe 3 : Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques (EA-AT) comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation				
Sous axes	Actions	Objectifs	Indicateurs	Cibles
Développement d'une animation régionale du réseau professionnel des DEA-DAT	• Mise en place du réseau professionnel des DEA-DAT et de son animation	• Constituer le réseau professionnel DEA-DAT	• Mise en place d'un animateur de réseau	• Recrutement d'un animateur du réseau professionnel DEA DAT en 2023
	• Développement des échanges de pratiques et de la professionnalisation entre DEA et entre DAT (entrée pédagogique, entrée expérimentation ...)	• Accompagner la montée en compétences des DEA et DAT	• Nombre de réunions du réseau des DEA-DAT	• Au moins 2 réunions par an du réseau
	• Communication interne et externe des actions de démonstration et d'expérimentation des exploitations agricoles et ateliers technologiques •	• Valoriser les démarches de démonstration et expérimentation des EA/AT	• Nombre d'actions de communication autour des démarches de démonstration et d'expérimentation	Non pertinent
Animation régionale sur les diverses politiques ministérielles liées à EPA2	• Diffusion d'informations en relais des services porteurs de ces politiques	• Favoriser l'appropriation des politiques publiques en lien avec EPA2 par les DEA-DAT	• Nombre de webinaires organisés tous les ans	• Organisation d'au moins 2 webinaires par an
Mise en œuvre d'un diagnostic des EA-AT de l'enseignement agricole	• Partage des résultats de l'audit avec la Région et les établissements	• Réaliser un diagnostic des exploitations agricoles et des ateliers technologiques afin d'avoir une vision globale et partagée entre Région, et établissements et DRAAF	• Date de réalisation du diagnostic • Date de partage du diagnostic auprès de la Région et des établissements	• Diagnostic réalisé en juin 2023 • Partage du diagnostic auprès de la Région et des établissements au cours de l'année 2023

Axe 4 : Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes				
Sous axes	Actions	Objectifs	Indicateurs	Cibles
Favoriser l'engagement des établissements dans les projets territoriaux et les projets collectifs (ex : GIEE)	Transmettre les appels à projets et appels à manifestation d'intérêt dans lesquels les établissements peuvent s'impliquer	Communiquer auprès des établissements sur les projets en cours et les accompagner le cas échéant	- Nombre d'établissements engagés dans un GIEE, groupe 30 000, groupe Dephy... - Nombre d'établissements engagés dans un PAT en juin 2024	- NP - NP
Reconduire l'action « Printemps des transitions »	Communiquer à l'échelon régional sur l'action et accompagner les établissements dans la réalisation et valorisation des transitions	Valoriser les actions de transition mises en œuvre dans les établissements	Nombre d'actions valorisées lors du « Printemps des transitions »	2 actions emblématiques valorisées dans le cadre du « Printemps des transitions »
Conventions régionales avec les partenaires professionnels	Conclure des partenariats et des conventions avec des organisations professionnelles en intégrant les établissements volontaires dans la réflexion	Poursuivre le travail de collaboration avec les partenaires professionnels pour favoriser le rapprochement entre le monde professionnel et monde de la formation	Nombre de conventions signées en 2023	- Signature de la convention UNEP – DRAAF en 2023 - Signature de la convention FRAB – DRAAF en 2023
Développement de l'exemplarité des établissements au regard des politiques publiques du MASA	Organisation par chaque établissement d'une rencontre annuelle entre les DDI et les EA-AT	Favoriser la connaissance mutuelle et développer des synergies et des projets entre DDI et établissements	Présence des DDI dans les conseils d'administration et/ou les conseils de centre (EA/AT) et/ou une rencontre annuelle	NP
	Organisation d'un COPIL 'exemplarité' et mise en place d'un suivi adapté lors de contrôles non conformes	Accompagner le respect des règles en matière de sécurité sanitaire, de santé des plantes et des animaux et de bien-être animal	Taux de non-conformité lors des inspections SRAL-DDPP des EA-AT	2023 : Absence d'évaluation globale non-conformité majeure (évaluation non conforme ou D), de PV, de fermeture administrative, retrait d'agrément ou troupeau 2024 : Absence d'évaluation non conforme (C et D) et de suites administratives et pénales

	• Lancement d'un appel à projet « <i>alimentation saine et durable</i> » en 2023 à destination des établissements agricoles publics en lien avec la Région et le SRAL	• Favoriser la prise en compte des politiques publiques en matière d'alimentation et accompagner la mise en œuvre des mesures prévues par les lois Egalim et Climat et résilience dans les établissements de l'enseignement technique agricole public	• Nombre d'établissements qui répondent à l'appel à projet 'alimentation saine et durable' • Nombre d'établissements ayant signé la charte 'Anti gaspillage' de la Région • Nombre d'établissements agréés sur le programme 'Fruits et Lait à l'école'	• Deux établissements au minimum répondent à l'appel à projet 'alimentation saine et durable' • 100% des établissements publics signataires de la charte • NP
	• Mise en place d'une animation à destination des exploitations et atelier en conversion ou en projet de conversion	• Favoriser et accompagner la conversion à l'AB des exploitations et ateliers technologiques en lien avec la FRAB.	• Nombre d'établissements agricoles ayant au moins un atelier en agriculture biologique • Part de la SAU en agriculture biologique	• 100% des EA ont au moins un atelier en AB • 20% SAU en AB en 2025

3.3 Les moyens d'accompagnement des établissements en AURA

La politique EPA2 bénéficie de moyens d'accompagnement à différents niveaux :

- Echelon national :
 - Les équipes des établissements du DNA selon leur champ d'expertise sont susceptibles d'intervenir (précisions sur <https://frama.link/ENA-EPA>). En particulier les référents EPA2 en établissement bénéficient d'un accompagnement national, via des webinaires réguliers et une réunion nationale annuelle.
 - Les réseaux thématiques de la DGER sont également mobilisables pour venir en appui méthodologique sur des projets dans leur champ thématique (précisions sur <https://adt.educagri.fr/réseaux.html>).
 - Des formations sont mises en place à l'échelon national, via le PNF.
- Echelon régional :
 - La DRAAF et en particulier le SRFD assure une animation et un appui. Le pôle FORCEFI, mais également le pôle AEVA sont mobilisés, et s'appuient selon les besoins sur les autres services de la DRAAF.
 - Le réseau des référents experts régionaux EPA2, dispositif expérimental, bénéficie d'un appui du DNA. Il est constitué de 5 personnes, correspondant à une décharge totale de 21h hebdomadaires.
 - Des formations sont mises en place avec la DRFC de la DRAAF dans le cadre du plan régional de formation (PRF).

- Echelon local :
 - Les dispositifs Animation Développement des Territoires (ADT) déployés à l'échelon local constituent des acteurs clés de la politique EPA2 :
 - Le dispositif « Tiers temps » : 4 enseignants bénéficient en AURA de 6h de décharge horaire hebdomadaire. Les thématiques sont variées :
 - Valorisation, Innovation, Territoire, Alimentation, Légumineuses (EPL Bourg en Bresse).
 - Atelier Agroalimentaire, pivot entre les exploitations agricoles et les consommateurs du territoire (EPL Bourg les Valence).
 - Augmenter la résilience de l'horticulture/paysage pour la génétique grâce à la biodiversité locale (EPL Dardilly).
 - Partenariat avec le Québec au service des transitions agroécologiques, des filières et des territoires (EPL St Ismier).
 - Le dispositif « Emergence » créé en 2022 permet à 3 établissements de missionner un enseignant pour préparer un projet en lien avec ADT (1.5h de décharge horaire hebdomadaire).
 - Le dispositif « Chef de projet » : 3 personnes à temps plein.
 - Nouveaux ateliers de transformation sur l'EPL (EPL Bourg les Valence).
 - Accompagnement scientifique et pédagogique du développement d'un alpage-école expérimental (EPL Contamine).
 - Pilotage de l'exploitation par le bilan carbone (EPL Rochefort-Montagne).
 - Le dispositif CASDAR TAE (compte d'affectation spécial « Développement agricole et rural » « enseignement agricole au service des transitions agroécologiques") regroupe 4 personnes (correspondant à 6h de décharge horaire hebdomadaire) sur des thématiques variées :
 - SAGIEL A2D2 « santé animale en gestion intégrée dans les élevages bovins et caprins : appréhender et diffuser des pratiques agro écologiques et durables » (EPL Montbrison).
 - BiodiVélo « Biodiversité et végétal local : agriculture d'avenir » (EPL Montravel).
 - Roannais 4A « Apprendre Autrement au lycée de Chervé pour développer l'agroécologie et promouvoir une alimentation durable. (EPL Roanne Chervé).
 - RécolTant «Réseau collectif des lycées techniques agricoles - nature & territoire - végétal local » (EPL Romans).
 - Le dispositif RMT (Réseau Mixte Technologique) : les RMT sont des outils de partenariat scientifique et technique originaux. Ils ont vocation à favoriser la collaboration entre les équipes issues de la recherche, de l'enseignement technique agricole et du développement agricole autour de thématiques à forts enjeux socio-économiques et environnementaux. Il regroupe 4 personnes (décharge estimée à environ 2h face à face hebdomadaires) sur des thématiques variées :
 - Filières fromagères valorisant leur terroir « Accompagner par la R&D, les filières fromagères valorisant leur terroir dans les changements auxquels elles doivent faire face autour de 4 axes

thématiques : la production au lait cru, les savoir-faire traditionnels, la valorisation des ressources territoriales et la dynamique collective. » (EPL Aurillac).

- Transfobio « Appui technique, formations, réseau pour les entreprises alimentaires qui souhaitent se convertir à la transformation des produits Bio et/ou pour les formateurs et apprenants qui souhaitent découvrir la réglementation et les contraintes liées au Bio. » (EPL Bourg les Valence).
- Batice « Réflexion sur les bâtiments d'élevage à l'horizon 2040 et réponses aux enjeux des filières d'élevage (ruminants, équins, porcins, volailles). » (EPL La Cote St André).
- Ecofluide « Accroître l'efficacité et la flexibilité en énergie et en eau des industries agroalimentaires, les ateliers de transformations et les ateliers de petits producteurs via l'utilisation d'outils de diagnostic et d'expérimentations. » (EPL St Genis Laval).
- EcophytoTer: ce dispositif vise à capitaliser sur des situations pédagogiques innovantes permettant aux futurs acteurs du monde agricole de développer les savoirs et modes de raisonnement nécessaires à la transition agroécologique. Il regroupe 5 personnes (temps de décharge estimé : 2h hebdomadaires).
- Les référents EPA2 : chaque établissement public a désigné un référent (et 2 établissements du CNEAP). Parmi eux 14 bénéficient d'une décharge horaire hebdomadaire de 1h (et un avec 0.5h). Ce réseau bénéficie d'une animation nationale, mais également régionale, en particulier par les référents experts-régionaux EPA2.

4 – Le pilotage stratégique EPA2 à l'échelon régional

Le pilotage stratégique du PREPA s'articule à différentes échelles :

- Etat des lieux à l'occasion du dialogue stratégique annuel DRAAF-DGER (juillet).
- Etat des lieux à l'occasion du dialogue de gestion annuel DRAAF-EPL (janvier-février).
- Présentation des points d'avancement et bilans :
 - Dans les instances régionales : CSAUREA et CREA mais également possible valorisation d'actions des établissements en COREAMR.
 - Devant les directeurs de l'enseignement public à l'occasion d'une réunion trimestrielle.
- En réunion du groupe de travail interservices agroécologie de la DRAAF.

ANNEXE

Identification de l'engagement de chaque EPL dans les politiques publiques (source : PLEPA)

Thématiques/Politiques publiques	Lycée horticole Grenoble St Ismier	Lycée agricole du Bourbonnais	Lycée agricole Olivier de Serres	Lycée agricole Georges Pompidou-ENILV	Lycée agricole Louis Mallet	Lycée Louis Pasteur Marmilhat	Campus Montravel	Lycée Agricole Brioude-Bonnefont	Lycée agricole de Contamine sur Arve
La notion de transition agro-écologique au sens large, la santé globale	x		x	x	x			x	x
Les transitions alimentaires (loi EGALIM, PAT, circuits courts)	x	x	x	x	x	x	x	x	x
La production sous signes de qualité, la conversion à l'agriculture biologique	x	x	x	x	x		x	x	x
Autonomie et résilience des exploitations et ou batiments (énergie, eau...)	x			x	x	x			x
Le changement climatique (sensibilisation, sobriété...)	x			x	x	x		x	x
La production d'énergie dans le cadre de la conduite d'une exploitation				x					x
Ecophyto	x	x	x	x	x		x	x	x
Biodiversité	x		x	x	x		x	x	x
Forêt et agroforesterie	x	x	x	x	x	x		x	x
Eau	x				x	x		x	x
Bien-être animal				x				x	
Rôle et engagement individuel du citoyen	x		x	x	x		x	x	x
Acteurs du territoire et transition locale collective	x	x	x	x	x	x	x	x	x
TOTAUX	11	5	8	12	11	6	6	11	12

Thématiques/Politiques publiques	Lycée agricole Les Sardières	Lycée agricole de Cibeins	Lycée professionnel agricole de Cognin	Lycée agricole George Sand	Lycée agricole La Martellière	Lycée Agrotec de Vienne-Seyssuel	Lycée André Paillot	Lycée horticole de Lyon-Dardilly	Lycée Agricole de Montluçon- Larequille
La notion de transition agro-écologique au sens large, la santé globale	x	x	x			x	x		
Les transitions alimentaires (loi EGALIM, PAT, circuits courts)	x	x	x		x	x	x		x
La production sous signes de qualité, la conversion à l'agriculture biologique	x						x	x	x
Autonomie et résilience des exploitations et ou bâtiments (énergie, eau...)				x		x	x	x	x
Le changement climatique (sensibilisation, sobriété...)	x			x		x	x	x	x
La production d'énergie dans le cadre de la conduite d'une exploitation								x	
Ecophyto	x	x		x				x	x
Biodiversité		x	x	x	x		x	x	x
Forêt et agroforesterie					x		x	x	
Eau				x		x		x	
Bien-être animal				x					
Rôle et engagement individuel du citoyen	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Acteurs du territoire et transition locale collective	x	x	x	x	x	x	x	x	x
TOTAUX	7	6	5	8	5	7	9	10	8

Thématiques/Politiques publiques	ENILV de La Roche sur Foron	Lycée agricole de Roanne-Chervé-Noirétable	Lycée agricole de Rochefort Montagne	Lycée horticole de la Tour du Pin/Lycée agricole de la Côte Saint André	Lycée agricole du Valentin	Lycée agricole Terre d'Horizon
La notion de transition agro-écologique au sens large, la santé globale	x		x	x	x	
Les transitions alimentaires (loi EGALIM, PAT, circuits courts)	x	x	x	x	x	x
La production sous signes de qualité, la conversion à l'agriculture biologique		x	x		x	
Autonomie et résilience des exploitations et ou batiments (énergie, eau...)	x		x		x	
Le changement climatique (sensibilisation, sobriété...)			x		x	x
La production d'énergie dans le cadre de la conduite d'une exploitation					x	
Ecophyto		x	x		x	
Biodiversité			x			x
Forêt et agroforesterie		x	x			
Eau	x				x	
Bien-être animal		x	x			
Rôle et engagement individuel du citoyen	x		x	x	x	x
Acteurs du territoire et transition locale collective	x	x	x	x	x	
TOTAUX	6	6	11	4	10	4